

FO

Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir

Déclaration Préalable au CTU Plénier du 09 mars 2021

Monsieur le Président,

Le CTU Plénier se tient ce jour avec pour principal sujet, la consultation sur le Contrat d'Objectifs et de Performance de VNF.

Nous rappelons tout d'abord que ce dossier était inscrit à la séance du 1^{er} mars, qui n'a pu se tenir faute de quorum. Nous avons en effet décidé de ne pas siéger pour les raisons suivantes :

- Le contenu de ce contrat, porteur de régression pour les personnels (baisse très forte des effectifs avec ses conséquences en termes d'abandon de missions et de dégradation des conditions de travail).
- La consultation était de pure forme dès lors que le document venait d'être validé par les tutelles et qu'il n'était pas question de modifier la moindre virgule.
- Surtout nous savions que la première réunion comptait « pour du beurre », constituait un « tour de chauffe » en quelque sorte, et que vous aviez déjà anticipé un blocage des instances et une très vive opposition des représentants du personnel en programmant depuis près d'un mois une date de « repli » pour un second CTU en cas de vote négatif unanime des élus.

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous avons préféré ne pas gaspiller nos forces et notre salive pour ce « tour de chauffe » afin de nous réserver pour la séance de ce jour.

A ce propos nous avons pris connaissance de la communication du 1^{er} mars rédigée par un Directeur Général visiblement contrarié par notre absence de lundi. Nous assumons cette contrariété comme lui a pu en d'autre temps « assumer la colère des représentants du personnel ».

Nous ne répondrons pas ici point par point aux éléments contenus dans ce mail, nous réservant pour les jours qui viennent une communication plus détaillée sur des documents que l'on nous demande, (pour combien de temps encore ?) de garder « à notre niveau », en clair de ne pas diffuser.

Dès lors nous ne pouvons que déplorer la communication que le DG a cru bon d'adresser aux agents avec une **présentation des plus tendancieuse**, notamment concernant la trajectoire d'effectifs durant la période contractuelle. Les éléments en notre possession montrent que les baisses d'effectifs vont se poursuivre dans les 5 prochaines années à un rythme très soutenu, et du même ordre que celles imposées à VNF dernièrement. Et ce n'est pas en jouant sur les ETP « de transition » que l'on va contribuer à un débat serein sur ce dossier particulièrement sensible pour les personnels. (Il s'agit en fait des ETP qui sont alloués temporairement à VNF pour permettre de réaliser les travaux de modernisation et qui seront retirés très rapidement ensuite).

Cette démarche malhonnête du DG se retournera contre lui lorsque les personnels découvriront les vrais chiffres. A ce propos, quand allez-vous oser communiquer ces informations aux agents ? Avez-vous honte, ou peur, ou bien allez-vous attendre que ce soient les représentants du personnel qui s'en chargent pour les accuser ensuite de dévoiler les « secrets d'Etat » (ou de « Polichinelle »).

Sur le fond, nous rappelons ici brièvement les éléments du COP qui rendent pour nous ce document totalement rédhibitoire :

- Les baisses très fortes d'effectifs, ainsi que leurs conséquences sur les personnels.
- La baisse des moyens de fonctionnement qui va aggraver les difficultés dans les Directions Territoriales et au siège.
- Le chantage au niveau de service imposé aux collectivités, avec la menace si elles refusent de s'impliquer dans le fonctionnement du réseau secondaire, de voir celui-ci réduit à la simple gestion hydraulique.
- Enfin, l'absence de véritables mesures d'accompagnement en faveur des personnels, les seules dispositions correspondant aux mesures arrachées lors des actions engagées au printemps 2019. Nous ne pouvons à ce propos que regretter que le volet social (document certes insuffisant mais qui comporte des avancées) ne soit pas annexé au COP.

Pour finir quelques questions :

- Que se passera-t'il si VNF n'atteint pas ses objectifs ? y aura-t-il des sanctions financières ou autres : baisse de crédits, aggravation de la baisse des effectifs ?
- Pourquoi une trajectoire des effectifs sur 5 ans alors que des trajectoires financières incluant la masse salariale ont été réalisés sur 10 ans ? Y a-t-il une annexe secrète qui présente la trajectoire des effectifs à 10 ans et que vous avez refusée de produire pour ne pas effrayer les personnels ?
- La modernisation de l'ensemble des barrages manuels fait-elle l'objet d'une véritable programmation ? Si oui, pourquoi ne figure-t-elle pas dans le document ? Dans la négative, il s'agirait une nouvelle fois d'une promesse non tenue, ce qui serait lourd de conséquences. Les personnels qui travaillent sur ces ouvrages dans des conditions de grande pénibilité et le plus souvent au péril de leur vie attendent avec impatience l'amélioration de leurs conditions de travail.

- Pourquoi le dispositif d'intéressement n'est-il pas dans le COP ? Il s'agit d'une mesure « phare » sur laquelle nous avons discuté en 2020 en faisant des propositions constructives, (malheureusement non retenues). Les personnels publics sont impatients de voir se concrétiser la promesse qui leur a été faite en 2012. L'absence d'évocation de ce dispositif, qui requiert pourtant expressément la validation des Ministères de tutelle nous interpelle, car il devrait avoir toute sa place dans ce document. Cela traduit le peu d'intérêt qu'ils manifestent pour cette mesure tant attendue.

Enfin, nous terminons cette déclaration en évoquant l'autre point de l'ordre du jour, à savoir les orientations de recrutement pour 2021. Ce sujet pourtant majeur, serait presque passé inaperçu, la présentation du COP ayant tendance à tout éclipser. Sur ce dossier, qui comme les marrons revient tous les ans, vous avez l'habitude de passer en force, car il ne recueille pas beaucoup d'adhésion des représentants du personnel. Le cru 2021 est particulièrement imbuvable, sortie du COP oblige, et les recrutements 2021 pour les personnels d'exploitation vont se situer à un niveau exceptionnellement bas : 31 contre 56 en 2020, qui n'était pourtant pas une année de référence. Tout ceci confirme qu'avec le COP, on va vers une extinction progressive de cette filière qui n'a plus sa place dans le « VNF 2030 ».

A VNF, la précarité a de beaux jours devant elle !

Les élus **Force Ouvrière**

